Date de mise en ligne : 7 avril 2026

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 26 00032** du
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) Monsieur ODAK ORHAN Alex
40 Rue de Turbigo
75003 Paris

En vue de la réalisation : Dans le cadre du programme d'isolation de façade mené par SNCF Réseau, remplacement des menuiseries actuelles par de nouvelles équipées de vitrage acoustique.

Les 2 menuiseries actuelles en PVC blanc seront remplacées par de nouvelles menuiseries en bois RAL 9001

Sur un terrain sis 22 Place Pierre Sémard
Cadastré AO27

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 07 AVR. 2026
07 AVR. 2026

Pour le Maire, par délégation,
La 9ème Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 26 00032** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,